

Enjeu : Milieux naturels aquatiques et usages associés

Objectifs généraux	N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3
10. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau					
	62	Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique et de la connectivité latérale			
SDAGE A-6.1	63	Réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire	liste 2 (carte 32 SDAGE) et ouvrages prioritaires du plan de gestion anguille (carte 20 SDAGE)	Liste de cours d'eau à définir	sur les cours d'eau à enjeu poissons migrateurs à long terme (carte 18 du SDAGE)
SDAGE A-5.7	64	Restaurer la connectivité latérale	sur le fleuve Somme	liste d'affluents	
	65	Mettre à jour l'inventaire des obstacles à la continuité écologique et consigner les informations sur les travaux réalisés			
	...				
11. Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques					
SDAGE A-5.4, A-5.6	66	Elaborer, mettre en œuvre ou actualiser les PPRE	Mettre à jour et mettre en œuvre les PPRE existants	Elaborer des PPRE sur les secteurs orphelins et les mettre en œuvre	
	67	Mettre en place et réaliser un suivi d'indicateurs d'évaluation des PPRE sur l'état des milieux aquatiques	indicateurs piscicoles, hydromorphologiques et biologiques	indicateurs macrophytes (CBNBL) et indicateurs ripisylves (CRPF)	
SDAGE E-1.3	68	Communiquer sur les bonnes pratiques de restauration et d'entretien des cours d'eau			
	69	Suivre, préserver et valoriser les tronçons de cours d'eau classés en réservoirs biologiques			
	70	Réaliser une étude sur l'ensablement de la baie en lien avec le changement climatique et les solutions préconisées pour ralentir ou stopper le phénomène			
SDAGE D-6.1	71	Préserver les milieux riches et diversifiés (zones humides, intertidales, etc.) ayant un impact sur le littoral			
	...				
12. Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire					
	72	Délimiter les zones humides et caractériser leurs fonctionnalités			
SDAGE A-9.4 (SAGE)	73	Identifier les zones humides : - dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées - où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires - permettant le maintien de l'agriculture et des zones humides et prioriser les actions	Sur l'enveloppe du SDAGE (Zone à Dominante Humide) sur les zones à enjeux (Vallée de Somme et littoral)	Sur l'ensemble des ZDH	Sur l'ensemble du Bassin versant
	74	Mettre en place des plans de gestion des zones humides (entretien, restauration, etc.)	sur les secteurs priorités		
SDAGE A-9.3	75	Appliquer la doctrine "éviter, réduire, compenser" pour tous les projets en zones humides sur le territoire (au sens de la police de l'eau) et orienter les secteurs de reconquête des zones humides pour les opérations de compensation	seuils de compensation du SDAGE (restauration : 150% minimum et création : 100% minimum sur le même territoire de SAGE)	Règle du SAGE (seuils supérieurs à ceux définis dans le SDAGE) : 150% sur la même masse d'eau superficielle	
SDAGE A-9.2	76	Protéger les zones humides par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme			
	77	Sensibiliser sur les zones humides et leurs rôles sur le territoire	élus/gestionnaires	grand public	
	...				
13. Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes					
SDAGE A-7.2 (SAGE)	78	Créer une cellule scientifique de veille et de communication pour faciliter le repérage et le suivi des actions sur les espèces exotiques envahissantes			
SDAGE A-7.2 (SAGE)	79	Mettre en place des plans de gestion des EEE à une échelle cohérente	secteurs ou espèces à définir		
	80	Communiquer sur les espèces exotiques envahissantes	gestionnaires de sites	élus	grand public
	...				
14. Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux					
SDAGE A-9.1	81	Maitriser l'implantation d'habitations légères de loisirs			
	82	Encadrer la fréquentation touristique au sein des milieux naturels	renforcer les dispositifs sur les milieux naturels protégés ouverts au public	mettre en place un cadre sur les milieux sensibles non protégés et fréquentés	
	83	Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour préserver les milieux et la ressource (AAPMA, pêche à pied, chasseurs, etc.)			
	84	Valoriser le tourisme de nature et les projets d'écotourisme autour de la Baie de Somme, des rivières et des milieux aquatiques			
SDAGE A-8.2	85	Gérer dans le temps les carrières réaménagées			
	...				
17. Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeu Risque)					
	93	Réaliser des programmes de maîtrise du ruissellement dans les sous-bassins à risque en privilégiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux	sous-bassins à aléa fort	autres sous-bassins	
	94	Recenser et favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique, des prairies, zones enherbées et boisées en les classant dans les documents d'urbanisme (zones agricoles protégées, OAP, espaces boisés classés)			
	95	Identifier les sous-bassins où l'érosion des sols et le ruissellement qui en découle peut compromettre l'atteinte du bon état			
	96	Accompagner les exploitants agricoles dans la modification des pratiques culturales pour limiter les transferts vers les milieux superficiels	sur les parcelles en bordure de cours d'eau	sur les bassins versants sensibles au phénomène de ruissellement et d'érosion	à l'échelle du BV
20. Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte? (SDAGE D-3) (transversal avec enjeu Risque)					
	101	Privilégier les méthodes douces de gestion du trait de côte pour limiter les impacts écologiques sur les milieux naturels			